



COMPTE-RENDU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION N°3 DU 18 DÉCEMBRE 2024

Sont présents :

- Laurent BOISSADY, président
- Norbert DUMECHIN-PELLETIER, responsable de la commission tradition
- François BERTRAND, trésorier adjoint
- Hervé PETIT-BARAT, membre des commissions sportive et matérielle
- Thierry KOWALSKI, trésorier
- Adeline MAGI, secrétaire adjointe
- Roxane GIRY, secrétaire générale
- Enki SOUILLOT, responsable de la commission matérielle
- Vivien PERRIN-CONFORT, vice-président
- Nathan SOPP SOPP, responsable de la commission jeune

Sont excusés :

- Mathieu CHARTIER, membre de la commission sportive
- Elodie BURGAT, responsable de la commission communication
- Antoine BARATE, cadre technique



Première Compagnie d'Arc du Dauphiné Grenoble



J.O. 31 mai 1963 – F.F.T.A. 013 80 88 – SIRET 4128950470 0030

ORDRE DU JOUR

1/ Commission sportive

- Prise en charge des déplacements et de la tenue (dans le projet, il y a l'achat d'une tenue d'équipe pour que chacun puisse avoir la même tenue, à minima t-shirt et pantalon)
- Quota pour les TNJ et participation financière du club (inscription, participations au frais d'hébergement et de repas, le déplacement étant assuré par Antoine)
- Validation du mode de sélection de la DRH et de la DRE J
- Inscriptions des équipes en extérieur

2/ Commission communication

- Création d'un canal de diffusion pour les infos du CA

Projet défini ci-dessous :

Projet « Diffusion des informations aux adhérents »

Parties engagées : Conseil d'Administration

Référent(s) : François – Enki

Objectif : Faciliter la diffusion des informations et décisions ainsi que l'échange avec les adhérents sur les projets du club. Le club étant devenu une grosse structure avec plus de 200 adhérents depuis maintenant 4 rentrées sportives, notre façon de partager les informations doit être revue. Nous avons observé, depuis quelques temps, une recrudescence de mécompréhensions ou de méconnaissances des décisions du Conseil d'Administration qui débouchent sur des tensions entre plusieurs parties. Nous proposons donc plusieurs actions de communication interne.

- Création d'un canal de diffusion Discord pour les décisions du CA :

o Discord est un moyen de communiquer très efficace auprès des adhérents, dont une très grande majorité est présente dessus.

o Créer un canal de diffusion (aucune conversation possible dessus), géré par les secrétaires et les admins, afin de diffuser en (presque) direct les décisions prises par le CA et leurs motivations (de façon très courte).

Première Compagnie d'Arc du Dauphiné Grenoble – 6 rue Berthe de Boissieux, 38000 Grenoble

contact@premierecompagniegrenoble.fr – 06 21 34 67 88



Première Compagnie d'Arc du Dauphiné Grenoble



J.O. 31 mai 1963 – F.F.T.A. 013 80 88 – SIRET 4128950470 0030

o Seront aussi annoncées les dates de réunion du CA en avance afin que tout adhérent puisse faire remonter des doléances.

- Création d'un modèle plus lisible pour les mails du club :

o Afin d'informer les adhérents qui ne seraient pas sur discord, nous devons doubler notre communication par mail.

o Nous savons que trop d'informations dans un seul mail ne sont pas lues car trop long ou pas assez claires.

o Nous voulons donc créer un modèle plus lisible (système de bulles à thèmes : infos générales / calendrier du club / décisions CA ...) afin d'aller au plus efficace.

- Création des « Assemblées Ouvertes » :

o Des temps d'échanges entre adhérents et CA sur des thèmes prédéfinis (le 11 janvier sur le projet de club par exemple).

o Objectifs du CA : Écouter, prendre compte des éléments pour décisions ultérieures, éduquer sur ses problématiques.

o Il faudra multiplier ces assemblées pour intégrer le plus de monde au processus. L'effet de groupe sera créé par la régularité et la communication autour de ce projet.

o Nous devons travailler sur le format de ces réunions : en présentiel avec la problématique d'un lieu accessible et approprié ou en distanciel mais avec le risque de la barrière informatique.

o Une boîte à idée peut être créée dans le placard du club afin de permettre plus d'anonymat ou de réactivité de la part des adhérents. Le CA s'engage à prendre connaissance de chaque proposition et d'y répondre avec argumentation.

- Création des « Projets Adhérents » :

o Objectif rentrée 2025

o Les adhérents peuvent proposer des projets au CA, via un formulaire écrit avec proposition et argumentation du projet, et un parrain membre du CA.

o Dans le but d'encore plus inclure les adhérents à la vie du club.

3/ Commission matérielle

→ Proposition du projet commun commission sportive, commission jeune et commission matériel "Dotation de flèches sur critères sportifs"

Détails du projet :

«Projet « Dotation de flèches sur critères sportifs »

Parties engagées : Commission Matériel – Commission Sportive – Commission Jeune
Réfèrent(s) : Enki – Nathan – Roxane

Objectif : Accompagner des archers dans leurs performances individuelles par une dotation de matériel. Afin de suivre le projet du club qui est d'accompagner à la

Première Compagnie d'Arc du Dauphiné Grenoble – 6 rue Berthe de Boissieux, 38000 Grenoble

contact@premierecompagniegrenoble.fr – 06 21 34 67 88



Première Compagnie d'Arc du Dauphiné Grenoble



J.O. 31 mai 1963 – F.F.T.A. 013 80 88 – SIRET 4128950470 0030

performance les archers jeunes et adultes, nous proposons un projet de dotation de flèches sur critères sportifs. Le club achète des lots de flèches à louer au cas par cas. Les archers postulent avec un projet sportif, de sorte que le club ne loue les flèches qu'aux archers choisis par un Comité de Sélection.

Les détails du projet sont décrits ci-dessous :

- Un Comité de Sélection (CS) est créé pour une durée d'une année sportive. Il est composé de :

- o 1 membre de la Commission Matériel
- o 1 membre de la Commission Sportive
- o 1 membre de la Commission Jeune
- o 1 membre du Bureau
- o 1 Président du CS élu par le Conseil d'Administration (CA)

Les responsables des Commissions seront prioritaires dans la participation au CS, mais peuvent déléguer cette tâche.

- Les critères de sélections seront définis par le CS sur les bases de temporalité, de performance et de réalisation du projet sportif.
- L'ouverture des candidatures pour la saison 2024-2025 se fera au 23 Décembre 2024 et la fermeture au 10 Janvier 2024.
- La date de rendu de la décision du CS sera au maximal 25 janvier.
- La question de la motivation ou non des décisions du CS reste à définir.
- Le candidat postule à une gamme « Compétition 12 flèches » ou « Entraînement 24 flèches » en fournissant au CS un projet sportif.
- Les modalités de candidatures seront annoncées dès lors que le projet est validé.
- Un budget est alloué au CS pour une année sportive par le CA (proposition de 3000€ pour la saison 24/25).
- Le club possède les flèches qu'il achète et loue le matériel, sous les conditions définies par le contrat de location et les CGL associées.
- La location est d'un montant de 40€ pour une année sportive. Ceci est estimé selon 15% de pertes d'un lot « compétition » (soit 2 flèches sur 12) ou 25% d'un lot « entraînement » (soit 6 flèches sur 24). La casse par bon usage est prise en charge par le club, sur le principe de compensation (l'un va en casser 2, l'autre 0,...) Ce choix a été fait en concertation avec les parties concernées pour la campagne 2024-2025 afin de concilier le plus de monde. Il sera à retravailler pour la campagne suivante.
- Dans le cas d'une casse par mauvais usage avéré (définition ci-dessous), le remplacement est à la charge de l'archer.
- L'utilisation des flèches est restreinte aux espaces d'entraînement dédiés (salle et terrain du club), aux compétitions ou tout autre lieu validé par l'entraîneur de l'archer et cohérent avec le projet sportif de l'archer.

Première Compagnie d'Arc du Dauphiné Grenoble – 6 rue Berthe de Boissieux, 38000 Grenoble

contact@premierecompagniegrenoble.fr – 06 21 34 67 88



Première Compagnie d'Arc du Dauphiné Grenoble



J.O. 31 mai 1963 – F.F.T.A. 013 80 88 – SIRET 4128950470 0030

- Dans le cas où plus de 45% d'un lot n'est pas rendu, le CS se réserve le droit d'enquêter sur les raisons qui peuvent amener à cette situation et d'agir en conséquence (contrepartie financière et/ou censure des candidatures futures).
- L'entretien courant (plumes / encoches / pointes) est à la charge de l'archer, du matériel de rechange lui étant fournis avec les flèches.
- Définitions des lots :
 - o Lot Compétition : 12 flèches de compétition (typé Easton SuperDrive Micro) avec 15 pointes, 15 pins, 50 plumes hélicoïdales, 18 encoches. Valeur 250€
 - o Lot Entraînement : 24 flèches type X-Line Mach 3.1, adapté au spin de l'archer. Valeur : 160€.
- L'archer et son entraîneur sont libres de couper les flèches à la longueur adaptée. Un travail doit être fourni sur une possible option d'achat pour des flèches qui ne pourraient pas être données l'année suivante.
- L'objectif est de constituer un petit stock au club afin d'avoir de moins en moins à acheter au fil des années.

4/ Informations diverses

- Bilan concours des 7-8 décembre
- Bilan passage de flèches du 15 décembre
- Travail de Sylvain à aborder
- Discussion sur l'organisation du concours prévu en mai sur deux jours, sachant qu'il n'y a pas de DRH le dimanche et qu'une majorité des bénévoles à l'organisation ne seront pas disponibles.

5/ Commission tradition

- Nouvelle du drapeau de la compagnie

COMPTE-RENDU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 18 DÉCEMBRE 2024

1/ Commission sportive

- Prise en charge des déplacements et de la tenue :
 - Cela concerne une équipe de cinq personnes avec le maillot du club et un pantalon uniforme et unisexe (2 en 1) ainsi qu'un vêtement thermique en noir (couleur du club). Le coach doit avoir la même tenue. L'équipe choisit le modèle et la taille. L'équipe campagne peut prétendre à la même tenue.

Première Compagnie d'Arc du Dauphiné Grenoble – 6 rue Berthe de Boissieux, 38000 Grenoble

contact@premierecompagniegrenoble.fr – 06 21 34 67 88



Première Compagnie d'Arc du Dauphiné Grenoble



J.O. 31 mai 1963 – F.F.T.A. 013 80 88 – SIRET 4128950470 0030

Projet voté à l'unanimité.

- Prise en charge des déplacements : indemnité sur la base des championnats de France (100€). Les calculs devront être faits pour la prochaine réunion de bureau ou le prochain CA en l'absence de budget et de chiffres prêts au soir du 18 décembre.

→ Quota pour les TNJ et participation financière du club (Antoine assure les déplacements).

- Antoine a défini un quota de points pour sa sélection (calculé par rapport aux résultats de l'an passé pour que le jeune puisse accéder aux matchs) qui a été validé en commission sportive.

- Pas de budget parce que le lieu pour le TNJ n'a pas été défini. La proposition sera à valider pour la prochaine réunion de bureau.

→ Validation du mode de sélection de la DRH et de la DRE J

- Les inscriptions sont prises en charge par le club. Les inscriptions des différentes équipes ont été faites. Un sondage pour réunir une équipe DRH Poulie sera envoyé.

- Un mode de sélection pour l'équipe DRH sera effectué sur deux dates lors de la semaine du 7 au 11 avril et sur le stage du 13 avril sur des tirs comptés donnant lieu à un classement. Antoine a prévu qu'il faut faire partie du collectif compétiteur du club pour pouvoir intégrer le collectif DRH. La communication sur la composition de l'équipe se fera au 15 avril au plus tard et sera faite pour la saison sportive complète. L'équipe DRH n'aura pas de coach et aura pour objectif de remonter en DRE. Les autres points à affiner seront discutés en commission sportive.

2/ Commission communication

→ Création d'un canal de diffusion des infos du CA (Projet "Diffusion des informations aux adhérents") :

- Projet comprenant la création d'un canal de diffusion d'annonces des décisions votées lors du CA.

- Un projet de nouvelle présentation des mails à mettre en place ultérieurement pour mieux présenter les informations diverses du club aux adhérents.

- Créations des Assemblées Ouvertes : le format est à discuter pour en faire de plus en plus régulièrement. Il y a la proposition de banaliser le tir libre du samedi après-midi pour les faire.

3/ Commission matérielle

→ Toute la ciblerie a été vendue.

Première Compagnie d'Arc du Dauphiné Grenoble – 6 rue Berthe de Boissieux, 38000 Grenoble

contact@premierecompagniegrenoble.fr – 06 21 34 67 88



Première Compagnie d'Arc du Dauphiné Grenoble



J.O. 31 mai 1963 – F.F.T.A. 013 80 88 – SIRET 4128950470 0030

→ Projet “Dotation de flèches sur critères sportifs”

- Le projet est ouvert à tous les archers du club. Les critères de sélections sont à définir par le Comité de Sélection (CS) qui doit être désigné. Le refus du projet sportif doit être justifié pour la transparence. Ce projet est plutôt orienté pour la saison extérieure.

Projet voté à l'unanimité.

- Le budget des flèches a également été voté. **Adopté à l'unanimité moins une abstention.**

- Élection du président du CS : Hervé est candidat et **est élu à l'unanimité**. Laurent se porte volontaire pour représenter le bureau. Le CS est complet.

- Les modèles de candidature pour le projet (qui seront envoyés par mail) sont préparés par Antoine et Enki et seront envoyés au 23 décembre au plus tard et mis à disposition sur le site du club. Les candidatures seront fermées au 10 janvier.

- Un rapport sur le projet sera fait au prochain CA du mois de février par le président du CS.

4/ Informations diverses

→ Bilan du concours des 7 et 8 décembre : (premier concours organisé après les deux années d'organisations du championnat de France en salle)

- Les deux journées de concours ont eu lieu à la Halle Clemenceau en format AB. Sur le budget prévu au départ (3074€), le club est perdant financièrement (-902.80€) notamment à cause du SSIAP (900€) obligé par la halle Clemenceau.

- Il y a eu de bons retours sur l'organisation, la salle, les lieux et le rythme en AB de la part des archers/bénévoles/adhérents.

- Cela s'est bien passé du côté de l'arbitrage.

- Les résultats sur lanseo ont été très bien gérés et ont été publiés dans les 10 minutes.

- Le côté restauration s'est bien passé. Il y a eu moins de monde que prévu. De trop grandes quantités ont été prévues. Il reste donc un bon stock de matières sèches et stockables (boissons notamment) qui partiront sur les prochaines manifestations du club. La restauration (+ vente du merch restant du championnat) a permis 625.42€ de revenus.

- Point financier : 1546€ gagnés au greffe sur 187 départs archers sur les 280 départs possibles. Une dizaine de personnes ont rajouté des départs pendant la compétition. 70% des départs ont été faits par des Grenoblois (environ 110 départs). 17 clubs étaient présents.

- Il y a plusieurs points à retravailler pour l'organisation d'un prochain concours : le rythme en AB (qui a fait peur à plusieurs archers en l'absence de temps pour discuter et doit être transmis plus tôt aux arbitres pour pouvoir les mobiliser en nombres suffisants)

Première Compagnie d'Arc du Dauphiné Grenoble – 6 rue Berthe de Boissieux, 38000 Grenoble

contact@premierecompagniegrenoble.fr – 06 21 34 67 88



Première Compagnie d'Arc du Dauphiné Grenoble



J.O. 31 mai 1963 – F.F.T.A. 013 80 88 – SIRET 4128950470 0030

; la présence d'autres concours sur le même week-end (quatre autres dans la région les 7 et 8 décembre) ; sur l'investissement et la mobilisation des bénévoles (Enki ne veut plus jamais être seul sur l'organisation d'un concours à cause de la fatigue/besoin de bénévoles en plus pour aider à changer les blasons pour être plus efficace) ; la gestion du budget (notamment sur le budget des récompenses).

→ Bilan passage de flèches du 15 décembre :

Mathieu souhaite faire plusieurs rappels sur les modalités de passages de flèches.

- Les passages de flèches doivent se faire sur des créneaux désignés pour l'équité des conditions de passages pour les archères et archers, pour la découverte des conditions de tir type compétition (feuilles de marque, comptage, rythme, etc), pour favoriser l'esprit de club en permettant le mélange des groupes.

- Il est de la responsabilité des entraîneurs de relayer auprès de leurs groupes pour les communications qui sont faites par mail et sur discord. Libre à eux de préparer leurs groupes pour ces passages de flèches. Les modalités de passages de flèches doivent être partagées entre tous les entraîneurs en début d'année sportive.

- En termes de bilan, ce passage a été un franc succès pour cette première session. Sur le créneau de 14h à 16h, il y a eu 37 participants, entraînant l'organisation d'un passage en rythme AB/CD avec comptage entre chaque vague pour préserver les flèches. Sur le créneau de 16h à 18h, il y a eu 17 participants.

- En ajoutant les passages de flèches faits sur le cours de Norbert (organisées parce que plusieurs archers n'ont pas pu venir la veille), il y a eu 35 flèches blanches validées sur 40 tentées et 11 flèches noires validées sur 20 tentées.

- Les passages se sont bien passés.

Mathieu remercie Adeline, Enki, Hervé et Nathan qui sont venus l'aider sur l'organisation et la gestion de cette session.

- Sachant que le prochain passage de flèche (date à redéfinir) ne pourra pas se faire dehors, il faut rediscuter sur les modalités d'organisation en raison du nombre limité de place en intérieur. Il y a la possibilité de faire des inscriptions via le site du club (et non sur framadate) pour bloquer le nombre de places afin de faire les passages en une seule vague.

→ Travail de Sylvain à aborder

- Point non abordé en CA. Point abordé en réunion de bureau.

→ Informations du président

- Point non abordé.

Première Compagnie d'Arc du Dauphiné Grenoble – 6 rue Berthe de Boissieux, 38000 Grenoble

contact@premierecompagniegrenoble.fr – 06 21 34 67 88



Première Compagnie d'Arc du Dauphiné Grenoble



J.O. 31 mai 1963 – F.F.T.A. 013 80 88 – SIRET 4128950470 0030

5/ Commission tradition

Norbert prévoit un budget de 150 € pour faire un drapeau. Il est en recherche d'un fabricant. Il faut prévoir l'achat d'un mât et d'une housse pour le ranger.

Il faudra ensuite désigner un porte-drapeau de la compagnie et décider du lieu de stockage.

Norbert espère que le drapeau sera prêt pour l'emmener à Soissons pour le défilé du Bouquet Provincial du 18 mai.

Première Compagnie d'Arc du Dauphiné Grenoble – 6 rue Berthe de Boissieux, 38000 Grenoble

contact@premierecompagniegrenoble.fr – 06 21 34 67 88

